

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 02 mars 2026

Date de convocation : 24/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 017-211700869-20260302-CM202603_17-DE



Délibération N° 2026/03/017

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

Quorum : 14

OBJET : Approbation du Rapport d'orientations budgétaires

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAU, Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDAU Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine.

Excusées : ALIGANT Sylvie, LATOUCHE Céline, LE MENI Nadège

Secrétaire de séance : WATTEBLED Stéphane

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3500 habitants sont tenues d'organiser un débat au sein de leur Conseil Municipal, sur les orientations à donner à son budget et ce, dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Monsieur le Maire explique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire et permet à l'assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées pour l'exercice à venir et sur les priorités à retenir pour élaborer le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Les grandes orientations du budget primitif de 2026 sur la base d'une note d'orientation budgétaire sont détaillées au sein d'une note annexée au présent projet de délibération.

Le conseil municipal prendre acte:

- **de la communication de la note sur les orientations budgétaires pour 2026,**
- **de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relative à l'exercice 2026.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le secrétaire de Séance

Eric PANNAUD

Stéphane WATTEBLED

